



Assemblée générale

Distr.: Limitée
13 mai 2003

Français
Original: Anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Quarante-sixième session
Vienne, 11-20 juin 2003

Résultats des consultations informelles intersessions sur la composition des bureaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses organes subsidiaires

Note du Secrétariat

1. En ce qui concerne la question non résolue de la composition des bureaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses organes subsidiaires pour le troisième mandat, qui commencera à la quarante-sixième session du Comité, en 2003, celui-ci est convenu à sa quarante-cinquième session¹ (2002), de prier l'Autriche de tenir des consultations informelles intersessions, notamment avec les présidents des groupes régionaux, afin d'aboutir à un consensus avant sa quarante-sixième session, en 2003.
2. Comme suite à cet accord, l'Autriche a tenu une série de consultations informelles avec tous les membres du Comité, les présidents des groupes régionaux et les membres de chacun de ces groupes.
3. À l'issue de ces délibérations, les membres du Comité, se fondant sur les dispositions relatives aux méthodes de travail du Comité et de ses organes subsidiaires figurant dans le rapport du Comité sur les travaux de sa quarantième session² (1997), que l'Assemblée générale a approuvées dans sa résolution 52/56 du 10 décembre 1997, sont parvenus à l'accord présenté ci-après, qui servira de base pour l'élection des membres du bureau du Comité à l'ouverture de sa quarante-sixième session.

I. Prolongation du mandat de l'actuel Bureau du Comité

4. Le mandat de l'actuel Président du Comité, M. Raimundo González Aninat (Chili), serait prolongé d'un an à compter de la quarante-sixième session du Comité,



en 2003, jusqu'au début de la quarante-septième session, en 2004. De même, les mandats de l'actuel premier Vice-Président, M. Driss El Hadani (Maroc), et de l'actuel deuxième Vice-Président et Rapporteur, M. Harijono Djojodihardjo (Indonésie), seraient prolongés d'un an. L'actuel Président du Sous-Comité scientifique et technique, M. Karl Doetsch (Canada), et l'actuel Président du Sous-Comité juridique, M. Vladimír Kopal (République tchèque), resteraient en fonctions pendant toute la durée de leur mandat actuel, jusqu'au début de la quarante et unième session du Sous-Comité scientifique et technique et jusqu'au début de la quarante-troisième session du Sous-Comité juridique, en 2004, respectivement.

II. Composition future des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires

5. À compter des sessions de 2004 du Comité et de ses sous-comités, chacun des cinq membres des bureaux du Comité et de ses sous-comités serait élu pour un mandat de deux ans, selon un roulement géographique équitable respectant l'ordre suivant: a) Groupe des États d'Afrique; b) Groupe des États d'Asie; c) Groupe des États d'Europe orientale; d) Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes; et e) Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

6. Compte tenu de ce qui précède, à partir des sessions de 2004 du Comité et de ses sous-comités, les cinq postes seraient pourvus par les groupes régionaux dans l'ordre suivant (voir annexes I et II): Président du Comité, deuxième Vice-Président et Rapporteur du Comité, Président du Sous-Comité scientifique et technique, premier Vice-Président du Comité et Président du Comité juridique.

7. À partir de 2004, les membres des bureaux devraient être choisis d'un commun accord deux ans avant leur entrée en fonctions, accord dont il devrait être fait état dans le rapport du Comité. Étant donné que tous les aspects de la constitution des bureaux devraient être approuvés par consensus, chaque groupe régional devrait veiller, à partir de 2004, à s'accorder sur son candidat deux ans avant le début du mandat suivant. Cela devrait permettre d'assurer que les candidats des cinq groupes régionaux soient désignés par consensus. S'il fallait revenir sur cette désignation par la suite, par exemple en cas de force majeure empêchant le candidat désigné par un groupe régional de prendre ses fonctions, le pays d'origine de ce candidat et le groupe régional concerné en désigneraient un autre pour le remplacer. Chaque groupe devrait déterminer la manière de parvenir à un accord sur le candidat à présenter au Comité pour décision par consensus, de sorte que, conformément à la pratique habituelle du Comité et de ses organes subsidiaires, tous les membres des bureaux puissent être élus par consensus. Les ressortissants de tous les États peuvent être élus à n'importe quel poste à pourvoir au sein des bureaux. À titre de mesure transitoire, le Comité pourrait se mettre d'accord, à sa quarante-sixième session, en 2003, sur les membres des bureaux pour les mandats commençant en 2004.

8. Afin d'obtenir leur aide pour la conduite générale des travaux du Comité ainsi que de promouvoir activement et d'assurer la coordination, la préservation des connaissances et de l'expérience ainsi qu'une participation équitable et plus grande aux travaux du Comité et de ses sous-comités, les cinq membres des bureaux consulteraient, selon que de besoin, les membres entrants et les membres sortants dans le cadre des responsabilités fonctionnelles qui leur incombent au sein du Comité et de ses sous-comités. À compter de 2004, ce groupe tiendrait des consultations, avec la participation du Bureau des affaires spatiales, pour débattre de façon informelle, dans

la perspective interdisciplinaire, intersectorielle et interinstitutionnelle de ses membres, toutes questions pertinentes concernant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique ainsi que le Comité et ses sous-comités, sans préjudice du rôle et des fonctions de ces organes. Les membres des bureaux, y compris les entrants et les sortants, devraient informer les membres du Comité et les présidents des groupes régionaux des résultats de ces consultations.

9. Le présent accord compléterait les dispositions actuelles concernant les mandats qui figurent dans le rapport du Comité sur les travaux de sa quarantième session³ (1997) sous la rubrique "Composition des bureaux" de la section A intitulée "Méthodes de travail du Comité et de ses organes subsidiaires" de la proposition globale du Président. Les autres dispositions figurant à la section A de la proposition globale du Président (reproduites dans l'annexe III du présent document) resteraient inchangées.

Notes

¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément n° 20 (A/57/20)*, par. 209.

² *Ibid.*, cinquante-deuxième session, Supplément n° 20 (A/52/20), annexe I.

³ *Ibid.*, annexe I, par. 2.

Annexe I

Formule de rotation par groupe régional et par fonction pour le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et ses organes subsidiaires: cycle de 10 ans commençant en 2004, par fonction

Fonction	1 ^{re} année 2004 (2003) ^b	2 ^e année 2005 (2003) ^b	3 ^e année 2006 (2004) ^b	4 ^e année 2007 (2004) ^b	5 ^e année 2008 (2006) ^b	6 ^e année 2009 (2006) ^b	7 ^e année 2010 (2008) ^b	8 ^e année 2011 (2008) ^b	9 ^e année 2012 (2010) ^b	10 ^e année 2013 (2010) ^b	1 ^{re} année 2014 ^a (2012) ^b	2 ^e année 2015 (2012) ^b
Président du Comité	Afrique	Afrique	Europe occidentale et autres États	Europe occidentale et autres États	Amérique latine et Caraïbes	Amérique latine et Caraïbes	Europe orientale	Europe orientale	Asie	Asie	Afrique	Afrique
1 ^{er} Vice-Président du Comité	Amérique latine et Caraïbes	Amérique latine et Caraïbes	Europe orientale	Europe orientale	Asie	Asie	Afrique	Afrique	Europe occidentale et autres États	Europe occidentale et autres États	Amérique latine et Caraïbes	Amérique latine et Caraïbes
2 ^e Vice-Président et Rapporteur du Comité	Asie	Asie	Afrique	Afrique	Europe occidentale et autres États	Europe occidentale et autres États	Amérique latine et Caraïbes	Amérique latine et Caraïbes	Europe orientale	Europe orientale	Asie	Asie
Président du Sous-Comité scientifique et technique	Europe orientale	Europe orientale	Asie	Asie	Afrique	Afrique	Europe occidentale et autres États	Europe occidentale et autres États	Amérique latine et Caraïbes	Amérique latine et Caraïbes	Europe orientale	Europe orientale
Président du Sous-Comité juridique	Europe occidentale et autres États	Europe occidentale et autres États	Amérique latine et Caraïbes	Amérique latine et Caraïbes	Europe orientale	Europe orientale	Asie	Asie	Afrique	Afrique	Europe occidentale et autres États	Europe occidentale et autres États

^a Le même ordre sera suivi au cours du cycle suivant; autrement dit, la répartition des sièges sera la même en 2014 qu'en 2004, en 2016 qu'en 2006, et ainsi de suite.

^b Année au cours de laquelle les groupes régionaux et les membres du Comité devront se mettre d'accord sur les candidats.

Annexe II

Formule de rotation par groupe régional et par fonction pour le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et ses organes subsidiaires: cycle de 10 ans commençant en 2004, par groupe régional

<i>Groupe régional</i>	<i>1^{re} année 2004 (2003)^b</i>	<i>2^e année 2005 (2003)^b</i>	<i>3^e année 2006 (2004)^b</i>	<i>4^e année 2007 (2004)^b</i>	<i>5^e année 2008 (2006)^b</i>	<i>6^e année 2009 (2006)^b</i>	<i>7^e année 2010 (2008)^b</i>	<i>8^e année 2011 (2008)^b</i>	<i>9^e année 2012 (2010)^b</i>	<i>10^e année 2013 (2010)^b</i>	<i>1^{re} année 2014^a (2012)^b</i>	<i>2^e année 2015 (2012)^b</i>
Afrique	Président du Comité	Président du Comité	2 ^e Vice-Président et Rapporteur du Comité	2 ^e Vice-Président et Rapporteur du Comité	Président du Sous-Comité scientifique et technique	Président du Sous-Comité scientifique et technique	1 ^{er} Vice-Président du Comité	1 ^{er} Vice-Président du Comité	Président du Sous-Comité juridique	Président du Sous-Comité juridique	Président du Comité	Président du Comité
Asie	2 ^e Vice-Président et Rapporteur du Comité	2 ^e Vice-Président et Rapporteur du Comité	Président du Sous-Comité scientifique et technique	Président du Sous-Comité scientifique et technique	1 ^{er} Vice-Président du Comité	1 ^{er} Vice-Président du Comité	Président du Sous-Comité juridique	Président du Sous-Comité juridique	Président du Comité	Président du Comité	2 ^e Vice-Président et Rapporteur du Comité	2 ^e Vice-Président et Rapporteur du Comité
Europe orientale	Président du Sous-Comité scientifique et technique	Président du Sous-Comité scientifique et technique	1 ^{er} Vice-Président du Comité	1 ^{er} Vice-Président du Comité	Président du Sous-Comité juridique	Président du Sous-Comité juridique	Président du Comité	Président du Comité	2 ^e Vice-Président et Rapporteur du Comité	2 ^e Vice-Président et Rapporteur du Comité	Président du Sous-Comité scientifique et technique	Président du Sous-Comité scientifique et technique
Amérique latine et Caraïbes	1 ^{er} Vice-Président du Comité	1 ^{er} Vice-Président du Comité	Président du Sous-Comité juridique	Président du Sous-Comité juridique	Président du Comité	Président du Comité	2 ^e Vice-Président et Rapporteur du Comité	2 ^e Vice-Président et Rapporteur du Comité	Président du Sous-Comité scientifique et technique	Président du Sous-Comité scientifique et technique	1 ^{er} Vice-Président du Comité	1 ^{er} Vice-Président du Comité
Europe occidentale et autres États	Président du Sous-Comité juridique	Président du Sous-Comité juridique	Président du Comité	Président du Comité	2 ^e Vice-Président et Rapporteur du Comité	2 ^e Vice-Président et Rapporteur du Comité	Président du Sous-Comité scientifique et technique	Président du Sous-Comité scientifique et technique	1 ^{er} Vice-Président du Comité	1 ^{er} Vice-Président du Comité	Président du Sous-Comité juridique	Président du Sous-Comité juridique

^a Le même ordre sera suivi au cours du cycle suivant; autrement dit, la répartition des sièges sera la même en 2014 qu'en 2004, en 2016 qu'en 2006, et ainsi de suite.

^b Année au cours de laquelle les groupes régionaux et les membres du Comité devront se mettre d'accord sur les candidats.

Annexe III

Mesures indiquées dans la section A de la proposition globale du Président reproduite dans le rapport du Comité sur les travaux de sa quarantième session (1997)^a

Composition des bureaux

- Tous les aspects concernant la composition des bureaux devraient être convenus par consensus au sein du Comité.
- Les bureaux comprendront les cinq fonctions actuelles: président, vice-président et rapporteur du Comité; président du Sous-Comité juridique; et président du Sous-Comité scientifique et technique.
- Les cinq groupes régionaux devraient assurer par roulement ces cinq fonctions, l'une d'entre elles étant attribuée à chacun des groupes régionaux, à savoir le Groupe africain, le Groupe asiatique, le Groupe des États d'Europe orientale, le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, et le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.
- Des consultations devraient être organisées entre les groupes régionaux deux sessions avant le commencement du mandat suivant pour approuver la réélection du ou des membre(s) du Bureau, s'il y a lieu, et déterminer quel groupe sera chargé de quelle fonction, compte tenu du principe de rotation. D'une façon générale, ceci est conforme à la pratique suivie par l'Assemblée générale pour l'élection des membres du Bureau de ses grandes commissions.
- Les candidats aux fonctions de membres du Bureau devraient remplir les conditions suivantes: a) avoir manifesté leur intérêt pour les travaux du Comité et de ses organes subsidiaires; b) avoir des connaissances et une expérience reconnues en ce qui concerne les travaux de ces organes; c) s'être engagés à remplir les tâches qui leur sont confiées pendant la durée de leur mandat.
- La durée de chaque mandat devrait être de trois ans; aucun groupe régional ne devrait occuper la même fonction pendant plus de deux mandats consécutifs.
- Lorsqu'un des membres du Bureau ne peut pas terminer son mandat, le groupe régional auquel il appartient doit présenter un candidat qui sera élu au début de la session qui suit immédiatement l'expiration du mandat de ce membre du Bureau; si l'élection a lieu dans l'un des deux sous-comités, elle doit être approuvée rétroactivement par le Comité à sa session de la même année.
- L'élection des présidents des groupes de travail créés par le Comité et les deux sous-comités devrait être exclue des arrangements ci-dessus et se dérouler conformément à la pratique actuelle.

Structures de l'ordre du jour

- L'examen de l'état des cinq instruments juridiques internationaux relatifs à l'espace extra-atmosphérique devrait être inscrit à l'ordre du jour du Sous-Comité juridique. Le Sous-Comité juridique devrait envisager l'inscription

^a Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session, Supplément n° 20 (A/52/20), annexe I.

éventuelle de nouveaux points sur la question de la “comparaison des normes du droit spatial et des normes du droit international de l’environnement” et l’“examen des normes existantes du droit international applicables aux débris spatiaux” et d’autres points comme ceux dont la liste figure au paragraphe 54 du document A/AC.105/639.

- Toute proposition visant à inscrire un point supplémentaire à l’ordre du jour du Comité ou de ses Sous Comités devrait être accompagnée d’un plan de travail, d’une définition des objectifs à poursuivre et d’un calendrier pour l’examen des points dont l’inscription à l’ordre du jour est proposée.
- Tout point supplémentaire peut être inscrit à l’ordre du jour ou tout point déjà à l’examen peut être retiré de l’ordre du jour avec l’approbation de l’Assemblée générale.

Durée des sessions

- Les structures de l’ordre du jour devraient être approuvées par consensus avant de déterminer le nouveau plan des réunions.
 - Le nouveau plan des réunions devrait être le suivant: deux semaines pour le Sous-Comité scientifique et technique et pour le Sous-Comité juridique, en février et en mars respectivement, et une semaine et demie pour le Comité, en juin, la durée totale des réunions s’élevant à cinq semaines et demie.
 - Le Comité peut décider, à titre exceptionnel, de prolonger ou de raccourcir la durée d’une session particulière, selon que de besoin.
-